

- 15.1 de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, concernant la « position du gouvernement de la Communauté française dans le cadre de l'évolution institutionnelle de la Belgique »
- 15.2 de Mme Caroline Persoons à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, concernant les « réflexions et la note institutionnelle du gouvernement de la Communauté française »

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la ministre-présidente, j'aimerais savoir pourquoi on a refusé, en conférence des présidents, que l'on organise un véritable débat sur la note institutionnelle déposée par le gouvernement de la Communauté française et pourquoi Mme Corbisier m'a déclaré, sur un ton méprisant : « Tu n'as qu'à interpeller, il te reste quand même cela ! » Merci, madame Corbisier. Heureusement qu'il reste aux députés le droit d'interpellation !

J'ai pris connaissance de cette note, mais après avoir dû quelque peu insister pour l'obtenir. Pour quelle raison ? Qu'y avait-il de si mystérieux qui engage la Communauté française, qui pouvait être communiqué aux représentants de l'Octopus, mais qui ne pouvait pas être distribué aux membres de cette assemblée ni y faire l'objet d'un débat ?

Je n'ai pas compris l'attitude de la majorité au cours de la conférence des présidents. Je n'étais pas encore en possession du document de référence. Je ne connaissais donc du contenu de la note que ce que la ministre-présidente avait bien voulu en révéler dans la presse.

J'ai encore moins compris cette attitude quand j'ai reçu la note et que j'ai vu sa page de garde. C'est extraordinaire ! On nous refuse la discussion d'une note qui porte pour titre « Pour une discussion ouverte » ! C'est encore une fois totalement surréaliste ! Je m'attendais à y découvrir des choses particulièrement révolutionnaires, puisque Mme Corbisier m'avait assuré qu'en débattre risquait de nuire à l'unité francophone. Peu de choses pourtant m'ont heurtée lors de sa lecture. En effet, mon groupe peut globalement adhérer à énormément de ses points.

On a donc essayé par tous les moyens de nous éviter de vous le dire. Ceux qui ont voulu nous faire taire au nom de l'unité des francophones voulaient nous empêcher que nous nous joignons à la Communauté française sur un dossier fondamen-

tal.

Deux points sont fondamentaux dans cette note qui comporte deux volets. L'un d'eux reprend des points particuliers dont nous discutons souvent. Il s'agit de thèmes qui nous préoccupent, comme la problématique des mineurs délinquants ou celle du *numerus clausus* en médecine. Les positions des uns et des autres sur ces questions sont bien connues et ne nous divisent pas en tant que francophones.

J'évoquerai ici l'autre partie de la note qui est plus institutionnelle.

Je me demande pourquoi la majorité a voulu éluder le débat. Pourquoi a-t-elle voulu se priver d'une adhésion beaucoup plus large à son document ? Pourquoi Mme Corbisier a-t-elle prétendu avec force et virulence qu'en débattre serait nuisible pour les francophones ?

Au contraire, donner l'image de partis démocratiques qui adhèrent globalement à la note était la meilleure des choses à faire.

Je vais reprendre certains points.

Je constate avec plaisir que vous désirez que Bruxelles soit reconnue comme région à part entière. Je vous rappelle pourtant que depuis le jour de votre installation, nous insistons pour que Bruxelles puisse prendre convenablement sa place dans ce gouvernement et pour qu'on pratique les doubles casquettes avec la Région bruxelloise comme on le fait depuis le début de ce gouvernement avec la Région wallonne. Un 27 septembre, je vous ai entendue vous-même annoncer l'imminence de cette réalisation. Nous sommes dans la quatrième année de la législature et ce n'est toujours pas advenu. J'apprécie votre sentiment et vos souhaits concernant Bruxelles, mais nous aimerions beaucoup plus de réalisations concrètes. Elles sont possibles aujourd'hui sans réforme institutionnelle.

J'ai également apprécié votre engagement auprès des associations francophones situées en dehors de la Communauté française. J'aimerais néanmoins que dans le choix du vocabulaire, vous dépassiez le simple souhait et réclamiez l'exigence en rappelant nos compétences en la matière.

Quant à l'enseignement supérieur, je prends note de la demande de la Communauté française d'obtenir la suppression sans délai du *numerus clausus*.

Il s'agit d'une vieille discussion que nous menions déjà quand M. Demotte était au gouvernement. Le lundi matin, vous pourriez peut-être, madame la ministre-présidente, en discuter avec

sation de la formation professionnelle. »

Or, il s'agit d'une compétence de la Communauté française. C'est là le sens de mon interpellation. Je me demande comment s'était passée la concertation. Je me souviens que lors de l'installation des gouvernements des entités fédérées, la transversalité avait été érigée en principe par la Communauté française, la Région wallonne et la Cocof. On projetait de tenir des réunions conjointes des gouvernements, etc. Donc je voulais savoir si les ministres francophones bruxellois vous avaient contactée pour discuter de ces demandes de régionalisation et si vous partagiez leur point de vue.

Certes, le tourisme est fortement lié au développement régional. Mais il me paraît essentiel de promouvoir ensemble la Wallonie et Bruxelles afin de faire contrepoids au slogan « Bruxelles capitale de la Flandre », comme on la vend à l'étranger à partir de la Communauté flamande.

Le déficit de formation ainsi que la sous-qualification sont importants à Bruxelles où le taux de chômage atteint 20 %. Mais ce n'est pas avec un refinancement de Bruxelles pour la construction de nouvelles lignes de métro ou l'amélioration de la mobilité que l'on pourra affronter ces problèmes. On ne le pourra qu'en activant les compétences de la Communauté, c'est-à-dire la formation des jeunes afin qu'ils obtiennent un diplôme qualifiant leur permettant d'accéder à l'emploi, ou la formation professionnelle des chômeurs par l'intermédiaire d'organismes comme Bruxelles-Formation, et des collaborations avec l'enseignement qualifiant.

En outre, j'ai le sentiment que derrière la volonté de régionaliser, on touche à l'emploi. Dès que l'on confie de nouvelles compétences à la Commission communautaire commune ou à la Région bruxelloise, cela signifie que l'on impose des règles linguistiques et que l'on touche à l'emploi francophone à travers les organismes compétents. Il est donc vraiment dangereux d'entrer dans cet engrenage. Au moment de la Saint-Quentin, nous craignons d'ailleurs qu'après avoir confié l'exercice, on confie toute la compétence, en rompant le lien entre Bruxelles et la Wallonie.

Quelle est votre position sur ces demandes ?

Je citerai encore celle qui a été exprimée oralement en séance du parlement bruxellois par le chef de groupe cdH, M. Grimberghs. Selon lui, la politique des personnes handicapées devrait aussi être régionalisée. Cela me paraît inquiétant pour l'emploi et pour les relations qui existent entre les institutions wallonnes et la Cocof. Il faut au contraire

renforcer le lien entre les francophones.

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Souhaitant faire preuve de solidarité à l'égard de mes collègues parlementaires, Mmes Bertieaux et Persoons, je voudrais aborder une question qui est à nouveau d'actualité depuis que le gouvernement flamand répète à l'envi sa volonté d'instaurer un système de cogestion par les Communautés pour le « biculturel fédéral », les établissements scientifiques et culturels fédéraux. Citons notamment le Théâtre royal de la Monnaie, le Palais des Beaux-Arts, les dix établissements scientifiques fédéraux, parmi lesquels l'IRPA, le Musée de Tervueren, autant de fleurons de la politique culturelle et scientifique de ce pays, créés grâce aux investissements fédéraux.

J'ai vécu d'assez près la problématique du Jardin botanique de Meise, dont la scission n'est possible qu'avec un accord de coopération qui n'est toujours pas mis en œuvre. L'arboretum bénéficie d'une renommée internationale, des spécialistes du monde entier viennent y effectuer du travail de recherche. Or, aujourd'hui, des serres s'écroulent, la démotivation y règne en maître. Bref, cette situation montre bien les périls qui nous guettent, au-delà même de tel ou tel point de vue sur l'éventuelle organisation institutionnelle.

Je souhaite entendre le gouvernement au sujet de cette cogestion souhaitée par la Flandre. La Communauté est-elle prête à accueillir ces fleurons ? À mon sens, ce serait une erreur. Vous avez, certes, la compétence nécessaire pour accomplir du bon travail, madame la ministre-présidente, mais il existe aujourd'hui un niveau de pouvoir qui a la capacité de gérer ces établissements, à condition de bien s'en occuper. Depuis le *Livre blanc*, malgré des plans, malgré des directions dynamiques, etc., on n'investit plus assez dans une gestion de qualité parce que l'avenir est incertain en raison des menaces de type institutionnel. Cette situation génère des absurdités. J'aimerais entendre le gouvernement de la Communauté au sujet de ces dossiers.

M. le président. – La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je vous ai toujours dit que nous aurions un débat à ce sujet. C'est à cela que sert le parlement. De plus, comme vous m'avez citée, je ne pouvais rester sans réagir.

Notre débat est issu d'un contexte bien précis. MM. Leterme et Reynders se sont adressés aux gouvernements régionaux et communau-

taires, leur demandant de fournir une contribution au groupe de travail relatif à la réforme de l'État.

Mme Caroline Persoons (MR). – Ils n'ont jamais dit que le gouvernement devait se soustraire au contrôle de son parlement. Ne leur attribuez pas des choses qu'ils n'ont pas dites !

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Le délai était tellement court qu'il était impossible de réunir un parlement entre le moment de la demande et celui de la réponse.

Mme Caroline Persoons (MR). – On l'a déjà fait ! Laissez-moi vous rappeler certaines motions. Nous sommes capables de le faire.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je sais que cela vous contrarie quand je rappelle que l'on a donné 24 heures à des gouvernements pour prendre position, mais je me devais de le faire.

Nous avons créé ici, dans nos murs, un groupe de réflexion sur l'efficacité et l'optimisation des compétences régionales. Ce groupe étudie les possibilités d'harmonisation et de renforcement de l'efficacité. Les questions posées par Mme Persoons à propos du tourisme, de la formation professionnelle, etc. doivent être abordées dans ce groupe Wallonie-Bruxelles. C'est l'endroit idéal où nous, politiques, pouvons exercer une influence, en concertation avec la société civile.

Je me réjouis tout particulièrement que la note du gouvernement de la Communauté française reflète la volonté de conforter la place de notre Communauté dans le paysage institutionnel.

Enfin, je souligne que l'interpellation que vient de développer Mme Bertieaux ne cherche pas, pour une fois, à faire croire que les dotations aux Communautés et aux Régions plombent les finances du fédéral.

M. le président. – La parole est à Mme Arena, ministre-présidente.

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire. – Je commencerai par rappeler le contexte et le statut de la note que nous avons présentée, Mme Simonet et moi, dans le cadre de la rencontre Octopus, le 25 janvier dernier.

Cette note, qui répondait à l'invitation formulée par MM. Leterme et Reynders au gouvernement de la Communauté française, reflète la position du gouvernement de notre Communauté. Son contenu, par ailleurs, s'est largement inspiré des travaux menés par les partis francophones ces derniers mois. Cette note, qui ne vous a d'ailleurs ni étonnés ni choqués, fait la synthèse des diffé-

rentes discussions entre francophones. Je m'en réjouis parce que les positions communes nous permettent d'être plus forts face à nos collègues flamands.

Le gouvernement de la Communauté française a souhaité que cette note présente un large dénominateur commun en ce qui concerne les francophones.

Vous vous demandiez s'il y avait eu une concertation entre les niveaux de pouvoir. Au-delà des sensibilités propres à chacune, les trois Régions évoquent la nécessité de cohésion entre les francophones de Wallonie, de Bruxelles ou de la Communauté française. Il n'y a donc pas lieu d'y voir une quelconque division entre eux.

D'une part, il ne m'appartient pas d'accepter ou de refuser un débat au parlement. La conférence des présidents l'a clairement déterminé. D'autre part, votre demande d'organiser d'urgence une conférence des présidents sur la position de la Communauté française est simplement arrivée beaucoup trop tard, 24 heures avant la réunion du 25 janvier dernier, alors que celle-ci était annoncée publiquement depuis un certain temps. La démarche me paraît quelque peu improvisée. Il n'a pas été possible d'y répondre favorablement.

Selon Mme Bertieaux, il suffirait d'une « bonne discussion » entre les membres PS du gouvernement de la Communauté française et du gouvernement fédéral pour régler le problème du *numerus clausus* ! Dans la discussion Octopus, s'il y a bien un point de la note qui a fait l'objet d'une levée de boucliers de la part de nos amis flamands, c'est le *numerus clausus* ! Pour Mme Bertieaux, il suffirait d'un coup de téléphone à Mme Onkelinx ou à M. Demotte pour régler la question ! Voilà une bien étrange analyse. C'est comme si la Communauté flamande affirmait qu'il suffirait de demander à M. Reynders de fixer la TVA des bâtiments scolaires à 6 % pour l'obtenir !

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Mais vous avez inscrit cette demande !

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire. – Oui, je l'ai fait. J'ai d'ailleurs été très étonnée de la réponse de M. Reynders. Lors des accords de la Saint-Boniface, tous les partis francophones se sont engagés à porter ce débat en commission au fédéral. Et si la commission n'acceptait pas la révision du taux de TVA à 6 %, les francophones comptaient proposer une alternative au gouvernement fédéral. C'est étrange, il semble que M. Reynders ait oublié cette partie de l'accord !

M. Hervé Jamar (MR). – Au gouvernement fédéral, j'ai répondu à quatorze questions sur le sujet. Vous êtes à côté de la plaque, madame la ministre-présidente.

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire. – Je puis vous donner une copie de cet accord entre francophones.

Monsieur Jamar, en comité de concertation, M. Reynders s'est obstiné à ne pas vouloir travailler sur l'alternative. Plus étrange encore, c'est un Flamand, à savoir M. Verhofstadt, qui m'a proposé de lui faire une note alternative pour pouvoir éventuellement la prendre en considération, parce que M. Reynders ne voulait pas en entendre parler.

Il suffirait de demander à un parti francophone pour annuler le *numerus clausus*, mais quand il s'agit de la TVA sur les bâtiments scolaires, nous devons recourir au soutien de nos amis flamands pour débloquent la position de Reynders ! Ce monde est bien étrange !

Je réfute le raccourci qui consiste à dire que certains membres PS de ce gouvernement et du gouvernement fédéral pourraient faire en sorte que le problème du *numerus clausus* soit réglé. Ce n'est pas si simple. Nous avons inscrit le *numerus clausus* dans la note Octopus, ainsi que la TVA sur les bâtiments scolaires et d'autres points.

J'en viens à la note de la Région bruxelloise sur la régionalisation de compétences comme le tourisme, l'infrastructure sportive ou la formation professionnelle. Je ne peux pas empêcher le gouvernement bruxellois de faire des propositions à l'Octopus. Vous faites référence à des compétences qui sont gérées par la Cocof et la Région wallonne et ne sont donc plus gérées par la Communauté française.

Que Bruxelles, par souci d'efficacité, propose une régionalisation de ces matières est son droit. Comme Mme Corbisier l'a dit tout à l'heure, c'est un débat que nous devons et que nous pourrions avoir, comme sur d'autres points, dans le cadre de la commission Wallonie-Bruxelles. On a également parlé de la politique des handicapés qui nous permettrait d'avoir une approche plus cohérente. Je suggère – je ne peux que suggérer puisque la commission Wallonie-Bruxelles est gérée par le parlement – que les francophones de Bruxelles et ceux de Wallonie approfondissent ce débat, dans un souci légitime d'efficacité.

Quant à moi, je ne me permets pas de prendre une position, à titre personnel, sur l'ensemble des débats de la commission Wallonie-Bruxelles, pas plus que sur les propositions formulées par la Ré-

gion de Bruxelles.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je dois bien me rendre à l'évidence. Une fois de plus, Mme Corbisier avait raison lorsqu'elle craignait que ce débat ne divise les francophones. Après mon intervention et la réponse de Mme la ministre-présidente, je pose une nouvelle question : pourquoi ce ton ? Pourquoi cette attaque ? Pourquoi, alors que nous adhérons largement à votre note, vouloir absolument mener une attaque en règle contre des personnes qui n'ont rien à voir avec ce débat et sur des points qui viennent à l'ordre du jour d'un comité de concertation qui aura lieu demain ? Je me demande ce que vous cherchez, madame la ministre-présidente.

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire. – Vous êtes la première à attaquer, madame Bertieaux. À propos du *numerus clausus*, vous avez dit : « Voyez avec Mme Onkelinx ! »

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je voudrais rétablir certaines vérités.

Tout d'abord, si MM. Leterme et Reynders ont sollicité une note de notre gouvernement, jamais je n'ai entendu mon président de parti dire qu'un gouvernement ne devait pas se soumettre au contrôle d'un parlement. Ce n'est pas parce que la note a été demandée au gouvernement qui est l'interlocuteur de la Communauté française, que ce même gouvernement ne doit pas se soumettre au contrôle parlementaire et au contrôle démocratique.

Par ailleurs, j'ai demandé une réunion de la conférence des présidents dans l'urgence et je ne l'ai pas obtenue. Dont acte et M. Istasse le sait mieux que personne puisque ces courriers s'échangent entre le président et moi-même. Nous avons ensuite eu une conférence des présidents à la date normale au cours de laquelle j'ai demandé un débat, sans urgence. C'est à ce moment que l'on m'a dit que le débat n'était pas nécessaire et que je n'avais qu'à interpellier. Cela au moins, on ne peut pas me le refuser parce que le règlement n'interdit pas encore à l'opposition d'interpellier au parlement.

Enfin, les gentils « pourquoi ? » avec lesquels je vous ai interrogée au départ, madame la ministre-présidente, sont restés sans réponse. Mais il y a un nouveau « pourquoi ? » quant à votre agressivité et à vos attaques personnelles totalement déplacées.

Mme Caroline Persoons (MR). – Le débat sur les compétences de la Cocof que certains voudraient voir régionalisées doit effectivement avoir

lieu en commission Wallonie-Bruxelles. Je n'ai pas dit le contraire.

Mais, comment des ministres bruxellois francophones vont-ils demander une régionalisation de certaines compétences de la Communauté ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu un débat dans une réunion conjointe des gouvernements dont on nous a si largement vanté les qualités et l'importance ? Vous me répondez en me disant que vous n'avez pas de position à ce sujet et que c'est sans doute par souci d'efficacité que ces ministres ont voulu demander cette régionalisation. Cela veut donc bien dire qu'il n'y a jamais eu de discussion entre ministres francophones de la Communauté française, de la Région bruxelloise et de la Région wallonne. Or, c'est sans doute là que le bât blesse.

M. le président. – Les incidents sont clos.

16 Prise en considération et envoi en commission d'une proposition de décret

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, déposée par MM. Cheron, Reinkin et Galand (document n° 520).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

17 Projet de décret instituant un Conseil supérieur des centres psychomédico-sociaux

17.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

75 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Ancion Claude, Avril Patrick, Barvais Marc, Mme Cassart-Mailleux Anne, M. Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Bodson Maurice, Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Bracaval Philippe, Calet Pol, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Daif Mohamed, Dardenne Jean-Pierre, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mme Defalque Brigitte, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. du Bus de Warnaffe André, Elsen Marc, Mme Emmery Isabelle, M. Etienne Jacques, Mme Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherouille Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Galand Paul, Gennen Jacques, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Luperto Jean-Charles, Meurens Jean-Claude, Milcamps Guy, Miller Richard, Neven Marcel, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, MM. Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, MM. Senesaël Daniel, Severin Jean-Marie, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Wahl Jean-Paul, Wesphael Bernard, Mme Willocq Monique, M. Yzerbyt Damien.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 1.

18 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, pour lutter contre la fraude et toute autre activité illégale portant atteinte à leurs intérêts financiers, et Acte final, faits à Luxembourg le 26 octobre 2004

18.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.